

L'ANFR publie les premières mesures de DAS « membres », réalisées sur 27 téléphones portables commercialisés en France

Maisons-Alfort, le 15 décembre 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie ses premiers résultats concernant les mesures de DAS (Débit d'Absorption Spécifique) « membres » réalisées sur 27 téléphones portables prélevés dans des points de vente en France. Le DAS de ces 27 téléphones est conforme à la réglementation.

Dans le cadre de sa mission de contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques et de surveillance du marché, l'ANFR publie les résultats des mesures de DAS qu'elle réalise sur des téléphones portables commercialisés en France pour s'assurer de leur conformité à la réglementation européenne. Cette publication est effectuée y compris en cas de conformité de ces téléphones et contribue à l'information du public sur l'exposition due aux téléphones portables.

Jusqu'à présent, la réglementation permettait des contrôles sur les DAS localisés « tête » et « tronc ». A la suite de l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020 de l'arrêté du 15 novembre 2019 relatif à « l'affichage du débit d'absorption spécifique des équipements radioélectriques et à l'information des consommateurs », le DAS « membres » peut également être contrôlé. Il correspond à l'usage du téléphone plaqué contre un membre, par exemple porté dans une poche de pantalon, dans un brassard ou tenu à la main. Il est donc mesuré au contact. Sa limite réglementaire est fixée à 4 W/kg.

L'ANFR a procédé au contrôle du DAS « membres » de 27 téléphones commercialisés en France. Ceux-ci ont tous fait apparaître un DAS « membres » conforme à la réglementation, c'est-à-dire inférieur à 4 W/kg.

Pour ces 27 terminaux, les niveaux des DAS « membres » mesurés varient de 1,04 à 3,84 W/kg, la valeur moyenne étant de 2,29 W/kg.

Comme l'a annoncé le secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique des Communications électroniques Cédric O le 12 octobre dernier, l'ANFR renforcera ses contrôles de DAS sur 140 smartphones en 2021, soit le double des contrôles réalisés en 2019, en ciblant particulièrement les smartphones 5G.

Retrouvez l'ensemble des résultats des mesures DAS en open data et les rapports techniques associés, sur le site de l'ANFR : <https://data.anfr.fr>

[En savoir plus sur le contrôle et la mesure du DAS](#)

Contact presse : presse@anfr.fr // 06.80.59.00.51